

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

23 JUIN 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À REMPLACER LES EXAMENS PAR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET À
ORGANISER DES REMÉDIATIONS EN CONSÉQUENCE CET ÉTÉ ET LE
QUADRIMESTRE PROCHAIN⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA
RECHERCHE, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES SPORTS, DE LA
JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE
ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PAR MME ALEXIA BERTRAND.

—

(1) Voir Doc. n°89 (2019-2020) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif présenté par Mme Vandevoorde, co-auteure	3
2	Discussion générale	4
3	Vote et confiance	10

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles a examiné, au cours de sa réunion du 23 juin 2020(2), la proposition de résolution visant à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain – Doc. 89 (2019-2020) n° 1.

1 Exposé introductif présenté par Mme Vandevoorde, co-auteure

La proposition de résolution examinée par la commission en charge de l'enseignement supérieur a été déposée par Mmes Vandevoorde, Groppi, Bernard et M. Kerckhofs, suite aux nombreuses répercussions, notamment sur l'enseignement supérieur, induites par la crise sanitaire sans précédent vécue par notre pays.

Un consensus semblant exister entre tous les partis et acteurs de l'enseignement supérieur pour reconnaître le caractère stressant et difficile de la situation, **Mme Vandevoorde** a présenté aux commissaires une proposition de résolution visant à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain.

En effet, la crise sanitaire a créé des conditions de vie et d'étude particulièrement difficiles. D'une part, les étudiants sont victimes de situations familiales, financières et de santé particulièrement pénibles et d'autre part, un cours en ligne ne peut pas être considéré comme un cours normal, impactant au passage les conditions et la qualité des apprentissages.

De plus, considérant la restriction et l'inégalité d'accès à un cadre d'étude serein et à des outils propices à l'apprentissage et constatant les multiples problèmes techniques et pannes informatiques subies par les étudiants mais aussi le ren-

forcement de la pression due au stress engendré par l'accumulation de problèmes faisant suite à cette situation exceptionnelle, les auteurs estiment que l'enseignement supérieur est face à une réelle catastrophe tant pédagogique que sociale. Ils reconnaissent l'utilité des adaptations apportées à la session d'examen, mais les jugent insuffisantes.

Mme Vandevoorde rappelle les chiffres d'un sondage réalisé par la FEF et la lettre ouverte adressée à Mme la ministre par les huit organisations de jeunesse politiques et syndicales, dénonçant une gestion de la crise qui abandonne les étudiants, accroît les inégalités et renforce leur détresse psychologique.

La députée rappelle que, dès le début du confinement, Mme la ministre a déclaré qu'aucun étudiant ne pouvait être pénalisé par cette crise. Cet impératif était d'ailleurs soutenu par tous les partis. Mme Vandevoorde estime que, dans ce cadre, les modalités d'évaluation doivent être adaptées, au risque de pénaliser de nombreux étudiants, et encore plus durement ceux qui sont déjà touchés par les inégalités de l'enseignement supérieur.

C'est la raison pour laquelle la proposition de résolution dispose de remplacer les examens par des évaluations formatives et d'organiser des remédiations en conséquence dans les semaines suivant la session d'examen.

La députée illustre son propos par un extrait du rapport « Déconfinement sociétal : remettre l'humain au cœur de la stratégie de déconfinement », écrit par 123 chercheurs universitaires : « maintenir des sessions d'examens à visée certificative aboutirait à un déni des lacunes dans la formation et à une injustice grave : la seule chose que des évaluations permettraient de certifier, c'est l'accroissement des inégalités causé par le confinement. Le risque est de provoquer l'incompréhension, la colère et la démotivation des étudiants face au refus de reconnaître leurs conditions d'existence. Il serait opportun d'utiliser la session pour procéder à des évaluations formatives, ou pour accompagner les étudiants et tenter de remédier aux situations les plus délicates. » Les chercheurs concluent qu'il faut : « Favoriser les évaluations formatives (dé-

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Casier, M. Fontaine, Mme Kapompole, M. Sahli, M. Witsel, Mme Bertrand, Mme Cortisse, M. Dodrimont, Mme Galant, M. Tzanetatos (Président), M. Demeuse, M. Disabato, M. Heyvaert, M. Beugnies, Mme Vandevoorde, Mme Greoli, Mme Kazadi

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Clersy, M. Cornillie, M. Daele, Mme De Re, M. Devin, Mme Grovonius, M. Léonard, Mme Mathieux : membres du Parlement
Mme Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

M. Philippe Mariscal, premier auditeur réviseur à la Cour des comptes

M. Vincent Charles, auditeur adjoint à la Cour des comptes

Mme Lonnoy, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Glatigny

Mme Dupont, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Glatigny

M. Salmon, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Glatigny

M. Louyet, collaborateur du groupe PS

M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Léonard, collaborateur du groupe PTB

M. Belin, collaborateur du groupe cdH

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

couplées donc de la sanction certificative)».

Les auteurs de la proposition de résolution soulignent que cette piste est par ailleurs avancée dans la déclaration de politique communautaire du présent gouvernement, qu'ils citent : les « taux d'échec sont trop importants dans l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, le gouvernement entend : renforcer l'accompagnement des étudiants, avec une attention particulière pour les étudiants de première année de l'enseignement supérieur, via par exemple la création ou la valorisation d'une structure d'accompagnement ; encourager les évaluations formatives et la généralisation des examens blancs ».

Une évaluation formative est une évaluation qui a pour fonction d'améliorer l'apprentissage en détectant les difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide à travers de la remédiation. Une évaluation formative n'est donc pas une annulation pure et simple des examens. Ainsi, attribuer à chaque étudiant une note minimum de 10/20 permettrait, selon le PTB, d'éviter que les étudiants soient pénalisés par la situation exceptionnelle générée par la crise sanitaire. Cette solution permettrait d'évaluer les apprentissages, d'organiser des remédiations cet été et le quadrimestre prochain pour garantir l'acquisition des matières et d'éviter un échec massif des étudiants tout en assurant la qualité de l'enseignement.

Pour permettre aux étudiants des années diplômantes d'obtenir leur diplôme le plus vite possible, des examens certificatifs doivent avoir lieu, mais le jury doit tenir compte de la situation exceptionnelle. Le PTB estime nécessaire de travailler de concert avec les établissements d'enseignement supérieur pour élargir le droit à tous les étudiants de passer leurs évaluations certificatives (examens, rapports de stage, travaux de fin d'études) jusqu'au 30 janvier 2021 s'ils en font la demande.

Enfin, le PTB rappelle que la qualité des apprentissages doit être au centre des préoccupations. Une solution à la mesure de la situation doit être prise. Aucun étudiant ne peut être pénalisé par cette crise et voir la poursuite de son cursus menacée. Aucun étudiant ne devrait avoir à arrêter ses études à cause de cette crise.

2 Discussion générale

Mme Cortisse réaffirme les engagements de la ministre qui estime que les étudiants ne doivent pas payer la facture de cette crise sanitaire et qu'aucun étudiant ne doit arrêter ses études pour des raisons liées au Coronavirus. Parmi les nombreuses aides mises en place, elle cite le budget de 2,285 millions d'euros d'aides sociales directes consacré par le gouvernement aux étudiants impactés par la crise par le biais des conseils sociaux

des universités, le report jusqu'au 15 février 2021 de la date limite des inscriptions tardives et provisoires avec un report similaire du paiement des droits d'inscription et des mesures sur la finabilité des étudiants en année diplômante, malgré l'étalement de certains de leurs crédits.

La parlementaire rappelle que l'organisation de l'enseignement et des examens à distance n'est pas un choix pédagogique, idéologique ou politique, mais une conséquence des mesures sanitaires.

Si elle reconnaît que les conditions d'études et d'examens ont été plus compliquées pour certains étudiants, elle estime néanmoins que la ministre a mis en place nombre de solutions en concertation avec les acteurs du secteur, en faisant appel à la bienveillance des enseignants et des jurys, en demandant de transmettre dans les meilleurs délais aux étudiants les modalités d'organisation des examens, en obligeant les établissements d'enseignement d'organiser de semaines blanches, en incitant les institutions et les communes à mettre en place de salles d'études, en requérant auprès des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts la mise en place d'un service d'aide à l'étude en ligne, le renforcement des serveurs et la réalisation de phase de test pour les examens en ligne, et enfin, la possibilité pour les étudiants de passer des examens en ligne depuis des salles mises à disposition au sein de l'université.

La parlementaire s'étonne du timing en constatant que cette proposition est seulement examinée en commission le 23 juin, alors que les sessions d'examen sont terminées ou sur le point de l'être. Elle estime irresponsable de la part du PTB et de son organisation étudiante de déstabiliser ainsi des étudiants en pleine session d'examen. Les modalités d'organisation des examens, déterminées à temps après concertation avec tous les acteurs académiques, doivent être suivies jusqu'au bout.

Enfin, la commissaire estime que transformer les évaluations certificatives en évaluations formatives et garantir une note minimale de 10/20 à tous les étudiants sont des objectifs contradictoires. Elle rappelle que le gouvernement réfléchit, comme le prévoit la DPC, à l'organisation d'évaluations formatives au cours de l'année mais que celles-ci ne doivent en aucun cas remplacer à la dernière minute les évaluations certificatives. Les évaluations formatives sont le fruit d'un travail pédagogique initié dès l'entame du cursus.

Quant au stress des étudiants, systématiquement évoqué par l'auteure dans son argumentation, la députée fait valoir que celui-ci fait partie intégrante de cette période particulière de l'année, en dépit de la crise sanitaire vécue. Elle rappelle que le gouvernement a invité les étudiants à signaler pour le 4 mai 2020 tout problème inhérent à l'absence de matériel informatique ou de

connexion internet. Sur 210.000 étudiants, seuls 5 %, soit à peine 10.500 étudiants, ont déclaré un problème, pour lesquels des solutions ont été mises en place. Quant aux bugs informatiques, ces dysfonctionnements ont heureusement eu lieu pendant les examens blancs et elle estime préférable de s'intéresser aux solutions alors proposées par les établissements.

La commissaire estime que le bilan de cette session sera largement plus positif que ce que le PTB et certaines organisations étudiantes laissent entendre. Elle reproche ainsi aux auteurs de prendre pour acquis des chiffres de décrochage, d'abandons et d'échecs records alors que la session n'est à ce jour pas terminée et qu'une seconde session doit encore avoir lieu.

Lors des rencontres que la ministre a pu avoir avec les acteurs du secteur, dont la FEF, la suppression des examens certificatifs n'a pas été envisagée. Ne pas mener d'évaluations certificatives, même dans une année non-diplômante, n'est pas rendre service aux étudiants car cette disposition enlèverait de la valeur à leur diplôme et hypothéquerait leur future recherche d'emploi. Les examens certificatifs servent à mesurer objectivement l'acquisition des connaissances et des compétences des étudiants. À ses yeux, les études supérieures doivent mener à la recherche de l'excellence et il est inenvisageable de brader la réussite.

Une analyse approfondie de l'impact de la crise sera menée par l'ARES et l'administration au niveau du vécu et du ressenti des étudiants et des enseignants, au niveau pédagogique et au niveau des taux comparés de réussite et d'échec.

Mme Bertrand s'est longuement interrogée sur la finalité d'une résolution qui attribuerait à tous, sous couvert de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par cette crise, la note minimale de 10/20.

La parlementaire s'étonne également du changement de ton qu'adopte l'intéressée au regard de la ministre au sein de l'hémicycle et espère une prise de conscience de tous les engagements pris par cette dernière pour minimiser les conséquences de cette crise. Mme Bertrand en conclut donc que le PTB vise, au travers de cette résolution, non pas la ministre, mais bien les universités, le corps académique et toute la communauté universitaire, en s'attaquant au principe de l'autonomie des institutions académiques, caractéristique essentielle de l'éducation démocratique. Elle se réfère à la démarche bolchévique qui, en 1918, a aboli la liberté d'enseignement. Cette démarche conduit au coercitisme et à une baisse de niveau intellectuel. Sous couvert de l'égalité, l'uniformité mécanique de l'enseignement est imposée.

Attribuer 10/20 à tous les étudiants, ce n'est pas les traiter de manière égalitaire, mais comme une masse uniforme, comme une donnée statistique. L'égalitarisme dévalorise. Le PTB confond

« mérite » et « privilège ». Or l'université combat les privilèges et encourage le mérite, comme l'a par ailleurs récemment confirmé le Conseil d'État français.

Sous couvert d'égalitarisme, cette proposition méconnaît le principe d'égalité de traitement en privant les jurys de la possibilité d'exercer leur contrôle des aptitudes et connaissances et leur pouvoir d'appréciation.

Or le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que, malgré cette crise, tous les étudiants disposent des moyens de réussir. La députée salue la ministre et le corps académique pour les solutions inédites mises en œuvre en vue de réduire les impacts de cette crise sur le déroulement des épreuves certificatives et la réussite des étudiants.

Elle refuse que la parole politique n'exacerbe les peurs. Par contre, en reconnaissant les peurs et les difficultés, il faut encourager, mettre en place les moyens et aider à passer l'obstacle, tirer vers le haut, plutôt que niveler par le bas. C'est le sens d'« éduquer », « ex-ducere », « conduire vers ». Cette année, le mot « délibération » prendra tout son sens et Mme Bertrand compte sur la bienveillance des jurys.

Si la commissaire concède la justesse de certains points de diagnostic posés au travers de la résolution, les solutions prônées sont inadéquates. Face à cette crise, elle félicite la responsabilité de la ministre, qui démontre non seulement une prise en considération sérieuse de la problématique mais aussi des conséquences des actes posés.

Après avoir salué le travail et le combat des étudiants mais aussi des institutions d'enseignement, qui viennent de vivre les trois mois les plus compliqués de leur parcours académique, **M. De-meuse** rappelle à son tour les mesures importantes que le gouvernement et le corps académique ont prises. Le maintien de la session d'examens a pu se faire grâce à la fixation d'un cadre, de délais, de soutiens sociaux et matériels (mise à disposition de salles d'études), et au report de certaines évaluations et stages jusqu'en janvier 2021, permettant ainsi la réduction des conséquences de la crise au minimum.

Il refuse d'entendre que rien n'a été fait, ce propos étant insultant pour l'ensemble des acteurs du monde académique et de la communauté étudiante, qui se sont mobilisés ces derniers mois.

Les obligations imposées ont globalement bien été suivies mais il reconnaît certaines difficultés à ne pas minimiser et auxquelles des réponses doivent être apportées. Car l'objectif est de faire en sorte que chaque étudiant soit en mesure de réussir son année sans être une victime collatérale du Coronavirus.

Cependant, Ecolo ne cautionne pas la propo-

sition de résolution déposée par le PTB car si elle a le mérite de porter le débat, elle soulève des problèmes tant sur la forme que sur le fond. Il reproche aux auteurs d'instrumentaliser le stress et la détresse des étudiants via cette proposition offrant un message erroné à un moment critique de la session d'examen en vendant l'octroi d'office d'une note minimale de 10/20.

Sur la forme, il reproche également le timing impraticable relatif à la mise en œuvre de cette proposition et dénonce un coup de publicité réalisé sur le dos des étudiants.

L'analyse de la proposition de résolution lui fait observer que le fond de la proposition porte sur deux aspects essentiels : le remplacement de l'évaluation certificative par une évaluation formative et l'octroi généralisé d'une cotation minimale à 10/20.

Or, cette dernière mesure n'est même pas demandée par les étudiants eux-mêmes, représentés au sein de la FEF, conscients que ce genre de disposition créerait bien plus d'inégalités qu'elle n'en réglerait.

La proposition de résolution accompagne entre autre cette mesure d'une réorganisation de la formation lors de la prochaine session. Le député s'interroge : cette réorganisation envisage-t-elle une revalidation de ces crédits lors de la prochaine session ? De surcroît, cette cotation minimale ne serait pas accordée aux étudiants en années diplômantes qui devraient obtenir leur diplôme après des épreuves certificatives. Cela démontre, à ses yeux, le fait que le PTB lui-même ne croit pas en la valeur de ses propositions. Soit une cotation minimale de 10/20 est attribuée à tous les étudiants, estimant ainsi qu'il n'est pas nécessaire de démontrer l'acquisition de compétences pour obtenir un diplôme, soit la vérification de l'acquisition des compétences est nécessaire et l'évaluation est certificative pour tous.

Quant à la question de l'évaluation formative, si Ecolo est favorable à une évolution de l'enseignement supérieur qui donnerait plus de place à l'évaluation réflexive et formative, telle que prévue par la DPC et comme s'y est engagée la ministre, ces dispositions ne peuvent pas se réaliser d'un coup de baguette magique en pleine session d'examen, voire a posteriori. Une évaluation formative n'est pas une évaluation certificative qu'on déciderait de ne pas coter. L'évaluation formative suit une méthodologie spécifique, différente des évaluations certificatives plus classiques. Cette démarche suppose un cadre, une formation spécifique des enseignants et des évaluations adaptées ainsi qu'une mise en place structurelle. Le député ajoute que la cotation à 10/20 est contraire au principe de l'évaluation formative, celle-ci étant par définition non cotée.

Le député estime que l'évaluation formative

doit obligatoirement être combinée à une évaluation certificative pour vérifier l'acquisition, même dans les années débutantes, du socle de compétences nécessaire à la poursuite de la formation.

Le diplôme dispose d'une réelle valeur, qui prouve l'acquisition de compétences. Or si les principes de la résolution sont appliqués, la Fédération Wallonie-Bruxelles serait la seule entité en Europe à procéder ainsi. Ces dispositions entraîneraient, au niveau international, l'invalidité des diplômes acquis en Belgique francophone.

Le député conclut son intervention en rappelant que tout doit être mis en place pour que les étudiants puissent réussir. Ecolo tient à soutenir et accompagner tous les étudiants, y compris ceux en difficultés avant la crise ou à cause de la crise. Leur octroyer d'office une note minimale de 10/20, c'est les envoyer à l'abattoir l'année prochaine. Aujourd'hui, les jurys doivent tenir compte de la situation exceptionnelle issue de la crise sanitaire et demain, une analyse rapide des résultats de cette session devrait permettre de prendre rapidement les mesures adéquates, en vue notamment de la seconde session mais aussi de la poursuite du parcours des étudiants, comme des mesures d'accompagnement ou la garantie de la finança-bilité des étudiants pour les années à venir.

L'étonnement de M. Casier porte d'abord sur le timing particulier entourant le dépôt et l'analyse en commission de la présente proposition de résolution qui, rappelle-t-il, propose de changer la manière d'évaluer les étudiants en fin de session d'examens. Des milliers d'étudiants ont donné leurs dernières forces dans cette session, des centaines de professeurs et assistants ont adapté leur manière d'évaluer.

Il s'étonne que le PTB n'ait pas sollicité un examen en urgence lors de la prise en considération de la proposition en séance plénière, pour réellement aider les étudiants. Pourquoi dès lors proposer maintenant l'examen de cette résolution ?

Il atteste que la situation vécue par les étudiants est, depuis un mois et demi, particulièrement difficile, qu'ils ne sont pas égaux face aux conséquences du coronavirus, qu'ils ne sont pas égaux face aux capacités d'apprentissage, que certains assistants ont été plus disponibles que d'autres pour répondre aux questions des étudiants, que certains professeurs ont été plus attentifs que d'autres en adaptant leur mode d'évaluation, mais il refuse que l'on fasse croire maintenant qu'il suffirait d'un coup de baguette magique pour assurer l'égalité. L'impact de la crise sur le cursus des étudiants et la session d'examens ne pourra être analysé qu'après une évaluation précise et juste des circonstances et conséquences de cette première session d'évaluation. Ici, la notion de délibération dans les jurys d'années prendra tout son sens et c'est sur base de ces résultats qu'il

s'agira de prendre des décisions.

Pour contrer l'échec massif annoncé par l'auteur, le député préconise d'attendre le temps de l'analyse afin de prendre des mesures proportionnelles à la réelle ampleur de la situation rencontrée, dont il a reçu des échos tant positifs que négatifs. Il félicite par avance les nombreux enseignants et assistants qui n'ont pas attendu de faire le constat d'un échec pour changer leur manière d'évaluer, au regard de la situation particulière engendrée par la crise sanitaire.

Il faut dès lors refuser d'ajouter un échec supplémentaire à la discrimination, à la situation d'inégalités vécues par certains étudiants. Il faut pour cela s'assurer que la majorité des étudiants, et en particulier les étudiants en situation de difficulté, ne paie pas la crise du coronavirus et puisse poursuivre correctement leur cursus universitaire. Il rappelle que le gouvernement travaille depuis longtemps à la question de la finabilité des étudiants, mais il doit le faire sur base de données objectives. Il refuse que des mesures à l'emporte-pièce ruinent l'effort du corps professoral et des étudiants et balaient les efforts réalisés jusqu'à maintenant tant par les institutions ou les communes que par la ministre, en concertation avec tous les acteurs de terrain.

Adopter une telle proposition de résolution serait nier le principe de concertation qui prévaut à toute démocratie.

Le député renvoie ensuite les auteurs de la proposition au projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux organisant la fin de l'année académique 2019-2020, qui rend possible d'allonger le 3^{ème} trimestre jusqu'au 30 janvier 2021 en cas de force majeure, pour l'année diplômante des études menant aux grades académiques de bachelier de type court, de master, de bachelier de spécialisation et de master de spécialisation. Cette possibilité d'allonger le 3^{ème} trimestre jusqu'au 30 janvier 2021 est réservée aux stages et aux évaluations. S'il comprend bien l'intention du PTB à ce sujet, quelles circonstances autres que matérielles peuvent être évoquées pour élargir l'accès à cette extension du 3^{ème} trimestre ?

Quant aux nécessaires remédiations, tous les groupes politiques se montrent en faveur d'un tel dispositif à mettre en place dès après cette première session d'examen et à étaler toute l'année prochaine pour tous les étudiants en décrochage.

Le commissaire fait part de son incompréhension face à cette résolution qui, au-delà de sa portée symbolique et la réelle bonne volonté de ses auteurs, s'accorde sur le fait que les étudiants ne paient les conséquences de la crise sanitaire. Sans faire de procès d'intention, il ne lui semble pas qu'accorder une note administrative de 10/20 à l'ensemble des étudiants soit une réponse proportionnée à la situation actuelle.

Pour apporter une réponse objective à une situation exceptionnelle, il lui paraît opportun d'attendre l'évaluation de cette session d'examens, dont la ministre a chargé l'ARES, afin de prendre les décisions adéquates notamment en matière de finabilité.

M. Casier clôt son intervention en affirmant qu'au regard de ces critiques, le groupe PS ne peut dès lors pas supporter l'adoption de cette résolution.

M. Vossaert estime que les critiques entendues jusqu'à présent sont le fruit d'un jeu majorité vs opposition. La problématique du momentum est à ses yeux davantage liée aux délais imposés par la procédure réglementaire qu'à une stratégie politique.

Il conçoit que l'organisation de la fin de l'année académique et de la session d'examens est un sujet délicat mais estime inutile de chercher à opposer les étudiants et le corps enseignants. Il félicite la concertation menée jusqu'à présent ainsi que l'implication des enseignants dont le travail de délibération prendra tout son sens.

L'évaluation de la première session d'examen et des problèmes rencontrés, tant technique qu'humain, permettra de tirer les conclusions utiles pour améliorer les conditions d'organisation de la seconde session, qu'il espère « en présentiel », le travail d'accompagnement des étudiants et l'« après-crise » ou la façon d'envisager l'enseignement et la transmission de savoir-être et savoir-faire.

Au-delà de la liberté académique dont jouissent les établissements d'enseignement supérieur, il estime indispensable qu'une réflexion sur les évaluations, formatives ou certificatives, soit menée, tout en envisageant les avantages d'une pédagogie immersive par le développement des stages.

Le député estime que la proposition de résolution présentée par le PTB a le mérite d'exister et d'ouvrir le débat. Si la question du délai handicape la proposition, des décisions doivent néanmoins être rapidement prises pour organiser l'accompagnement des étudiants entre les deux sessions d'examens et une seconde session en présentiel, dans le respect des normes de sécurité sanitaire. Il réclame également que le gouvernement précise ses objectifs quant à la question récurrente de la finabilité des étudiants.

Mme Greoli, comme l'ensemble de ses collègues tant de la majorité que de l'opposition, reconnaît les difficultés vécues par les étudiants lors de ce dernier trimestre de l'année académique 2019-2020 et les risques d'altération de la santé mentale à laquelle une partie de la population, et en particulier de la population étudiante, sera dès l'automne prochain confrontée.

Elle regrette qu'un groupe politique se soit

ainsi saisi de cette crise pour l'exploiter politiquement alors que les autres partenaires cherchent des solutions. Contrairement à son prédécesseur, elle ne croit pas que ce débat oppose les majorités et oppositions politiques, mais qu'il oppose les tenants pour ou contre la liberté, pour ou contre la concertation avec les étudiants, pour ou contre la liberté académique et le respect du corps enseignant. Elle estime que ce débat doit conforter, contrairement aux propositions de la résolution, la concertation au sein même des établissements d'enseignement supérieur – universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts. Le gouvernement ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour décider seul de la manière d'organiser les évaluations dans les EES. Le CDH, à l'instar des autres groupes politiques, fait confiance en la concertation et l'intelligence collective, qui ont aujourd'hui permis aux enseignants de clore l'année académique et d'organiser les épreuves selon les modalités choisies par les établissements.

Elle regrette que le parti communiste se soit nourri de constats, qui ne sont certes pas erronés, à des fins de propagande. Cette utilisation est, à ses yeux, contraire aux normes du débat démocratique. Si certains professeurs plaident en faveur des évaluations formatives et qu'une réflexion en ce sens est initiée, il est intellectuellement incorrect d'affirmer que l'ensemble du corps professoral revendique la généralisation immédiate de ce type d'évaluation. Il en va de même pour les étudiants de certaines catégories de formation dont la certification des acquis reste indispensable pour la reconnaissance d'un diplôme.

Le CDH ne votera pas en faveur de la proposition de résolution discutée, non pas parce que les problèmes soulevés sont exagérés, mais parce que les solutions proposées sont non seulement en opposition avec la liberté académique et l'esprit de concertation mais entraîneront des effets en cascade notamment sur la finabilité des étudiants.

Mme la ministre constate que la crise sanitaire a frappé de plein fouet notre enseignement supérieur. Tant les étudiants que les personnels des établissements ont éprouvé des difficultés pour faire face à la surcharge de travail, au stress engendré par la mise en ligne des cours, et à l'informatisation de la session d'examens. Le gouvernement a adopté des balises exceptionnelles pour soutenir les étudiants, le 27 avril quant aux modalités d'examen et le 4 mai pour les difficultés pratiques.

Ainsi, le gouvernement a augmenté les subsides sociaux pour permettre aux étudiants en difficulté de pouvoir payer leur kot, les courses ou l'accès à internet, il a envoyé un courrier aux établissements d'enseignement supérieur et aux communes afin qu'ils mettent à disposition des salles de silence, etc. Ce gouvernement travaille à présent sur la question de la finabilité des études pour éviter que ceux-ci puissent poursuivre leur

parcours.

Les examens sont générateurs de stress pour les étudiants mais les circonstances de cette année sont évidemment particulières. Il faut le reconnaître sans instrumentaliser ce stress.

Mme la ministre a demandé à l'Administration et à l'ARES de préparer une étude d'impacts du covid-19 sur l'enseignement supérieur pour évaluer les impacts psychologiques et académiques de cette session de juin ainsi que de la seconde session.

La ministre reconnaît l'intérêt pédagogique du principe de l'évaluation formative, par ailleurs recommandée dans l'Arrêté de pouvoirs spéciaux pour la fin d'année académique en promotion sociale, parce que ce type d'enseignement s'y prête plus particulièrement. Mais le gouvernement ne peut pas décréter une évaluation formative, sans concertation avec les établissements d'enseignement et au milieu d'une session d'examen.

L'évaluation formative est un projet pédagogique à mettre sur pied par les établissements d'enseignement supérieur, qui n'a de sens que si elle est pensée en même temps que la construction du cours. Il serait opportun d'amener la réflexion sur les pédagogies à mobiliser dans l'enseignement supérieur telles que les classes inversées ou d'autres outils qui ont le mérite de se concentrer sur l'activité d'apprentissage de l'étudiant, plutôt que sur sa capacité d'être à l'écoute de ce que transmet le ou la professeur.e.

Les EES sont-ils prêts à développer des nouvelles stratégies d'enseignement qui soutiennent la créativité des professeurs et stimulent la participation des étudiants ? C'est ce qu'il faudra vérifier.

Elle rappelle que les métiers de demain ne sont pas encore connus et l'importance de pouvoir développer des *softs skills* comme la capacité à apprendre et aussi à s'auto-évaluer.

Ainsi, l'auto-évaluation permet à l'étudiant de développer sa capacité de jugement et son aptitude à apprendre de ses erreurs. Ces compétences qui lui seront particulièrement utiles dans le monde professionnel. En conclusion, l'évaluation formative a tout son sens dans un parcours académique, pour autant qu'elle soit pensée dans le projet pédagogique des établissements d'enseignement supérieur. Remplacer en fin de première session d'examens les évaluations certificatives par des évaluations formatives représente une démarche dangereuse, irresponsable et pénalisante tant pour les étudiants que les établissements.

Quant à l'idée d'octroyer une note automatique de 10/20 (accordée à tous) ne va pas encourager l'étudiant à développer ses compétences. Il est préférable de stimuler l'activité d'apprentissage de l'étudiant plutôt que de la certifier automatiquement. Envoyer un tel signal aux étu-

dians est inopportun : la valeur des études en pâtirait, la notion d'effort serait occultée et les difficultés seraient reportées à l'année suivante. Apprendre n'est pas une chose aisée et requiert un effort qui doit pouvoir être mesuré. La capacité à travailler pour apprendre est une compétence essentielle et il faut pouvoir l'évaluer. Par ailleurs, favoriser les *softs skills* (autonomie, capacité à apprendre) ne veut pas dire supprimer les *hard skills*. Ces compétences disciplinaires doivent être maintenues et certifiées. Les employeurs doivent avoir l'assurance que les compétences sont acquises par les diplômés.

En un mot, à un diplôme, doit correspondre des compétences certifiées : des compétences disciplinaires, mais aussi compétences en termes de savoir-être et savoir-faire.

Pour conclure, Mme la ministre rappelle que depuis le début de cette crise, le gouvernement a choisi la voie de la concertation pour organiser cette fin d'année académique. Des réunions quasi hebdomadaires ont eu lieu avec les établissements d'enseignement supérieur et la FEF. Elle martèle ne jamais avoir travaillé en opposant les étudiants et le corps académique et note qu'à aucun moment, ni la FEF, ni aucun établissement d'enseignement supérieur, n'a demandé la réussite automatique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement a fait le choix, comme dans tous les pays voisins, d'organiser des examens, mais avec des balises afin de concilier ainsi ambition pour la fin de l'année et bienveillance pour soutenir les étudiants ; excellence, et non élitisme, et égalité des chances.

Une étude récente de l'Union européenne mentionne que les pays voisins ont adopté les mêmes mesures.

Il convient à présent d'attendre les résultats de fin de session et de seulement à ce moment-là, de tirer les enseignements de l'impact de la crise sur les étudiants, tant dans ses aspects négatifs que positifs comme les opportunités offertes par le basculement de l'enseignement vers le numérique, qui n'était pas un choix mais seule possibilité pour poursuivre les apprentissages.

C'est le sens de l'étude demandée à l'ARES et à l'administration de l'enseignement supérieur. Formuler des propositions pour une sortie de la crise par le haut, au profit de tous les étudiants ; poursuivre un engagement au service des étudiants, au service de leur apprentissage et à la réalisation de leur projet de vie.

Pour conclure, la ministre salue aussi le travail et le courage des étudiants ainsi que leur détermination à construire leur avenir, leur projet de vie.

Suite aux interventions de ses collègues et de Mme la ministre, **Mme Vandevoorde** se montre étonnée de la façon dont tous les partis carica-

turent les propositions du PTB et rabaissent un débat qu'elle espérait ouvert, idéologique et pragmatique.

Pour répondre aux commentaires relatifs au timing, elle concède que le délai pour examiner cette proposition est tardif, mais rappelle que dès le 28 avril – premier jour où les commissions ont pu être organisées –, le PTB a porté ce débat tant en commission qu'en séance plénière, à l'occasion d'interpellations, de questions orales ou d'actualité et qu'une demande d'examen en urgence de la proposition de résolution lui a été refusée par les groupes de la majorité.

Quant au type d'évaluations à entreprendre, la députée soutient que les étudiants revendiquent une évaluation qui puisse établir leur niveau d'acquisition des compétences, sans que celle-ci ne les pénalise au regard des mauvaises conditions d'études ou d'évaluation subies par certains d'entre eux. Elle craint que ces étudiants, au regard d'une inégalité de traitement et de moyens, ne paient la note de la crise. Sa question porte sur les résultats de ces examens et sur les solutions à mettre en place pour une série d'étudiants qui, souffrant des inégalités de notre enseignement et d'apprentissage, sont plus particulièrement impactés par la crise. Elle rappelle les études qui signalent qu'un étudiant sur quatre ne dispose pas des conditions suffisantes pour pouvoir étudier.

L'auteur de la proposition indique que la proposition de résolution conditionne l'octroi d'une note minimale de 10/20 à l'obligation de suivre des remédiations qui pallieraient les lacunes observées lors de ladite évaluation afin de garantir l'acquisition et la qualité de l'apprentissage. En quoi cette disposition pénaliserait les étudiants qui ont réussi leur session d'examen ?

Si elle approuve les quelques mesures qui ont pu être mise en place en faveur des étudiants, elle estime, au contraire des arguments avancés par la ministre et son parti, le MR, que tous les problèmes n'ont pas été solutionnés et que tous les étudiants ne sont pas égaux face à la session d'examens. Il était nécessaire de mettre en place des moyens inédits, face à une crise d'autant plus inédite. Mais ces moyens ne sont pas suffisants : pour les 35 % d'étudiants qui ont besoin d'un job pour pouvoir vivre correctement, le fond d'aide sociale de 2,85 millions d'euros apporte une contribution d'à peine 35 euros par étudiant précaire. La députée déplore également la sous-utilisation de ces fonds, par manque de publicité.

À contrario de Mme Cortisse et au regard des témoignages reçus, elle mésestime le fait que toute l'information nécessaire concernant les modalités des examens et les balises indispensables à leurs encadrements aient été prévues. Le gouvernement a certes suggéré aux établissements d'enseignement supérieur un allègement de la matière

visée par les évaluations, mais selon la FEF, 80 % des étudiants dénonçaient l'absence d'un tel allègement.

La députée s'insurge sur les prises de position caricaturale dont certains partis accusent le PTB, notamment sur leur remise en question des compétences pédagogiques ou humaines des enseignants ou leur volonté de les opposer aux étudiants, alors que le PTB déclare entendre également leur désarroi face à cette crise sans précédents et aux solutions qu'on leur demande de trouver pour clore cette année académique. Elle prend en exemple la notion de « bienveillance » dont le gouvernement leur demande de faire usage lors des délibérations et qui se base sur une évaluation et une connaissance arbitraires de l'étudiant et de sa situation personnelle.

Par cette proposition de résolution, l'auteure souhaite que tant le gouvernement que les parlementaires s'engagent à apporter une réponse structurelle pour soutenir non seulement les étudiants mais aussi les enseignants dans leurs missions.

Le PTB souhaite que la question de la finabilité des étudiants permette à tous les étudiants de poursuivre des études et de pouvoir se réinscrire lors de la prochaine rentrée académique.

Elle regrette que l'attitude des autres partis démontre une vision de la société et de l'éducation qui n'est pas celle que partage le PTB et s'inscrit en faux contre l'idée que les mesures proposées soient contraires aux directives européennes et desserviraient l'enseignement supérieur dans les rankings internationaux.

Quant à la notion d'effort mise en avant par certains de ses collègues et que les mesures de la proposition de résolution occulteraient, comment expliquer aux étudiants en situation d'échec parce qu'ils sont en situation d'inégalité notamment matérielle, parce que la crise sanitaire a accentué leurs conditions de précarité, que les efforts qu'ils ont déployés n'étaient pas suffisants ?

En conclusion de son intervention, Mme Vandewoerde reprend les propos de Mme Bertrand sur l'éducation : « éduquer », c'est « tirer vers le haut », « montrer le chemin », c'est donc reconnaître les difficultés pour les surpasser ensemble. Or, c'est ce que la résolution déposée par le PTB propose : reconnaître à travers cette session d'exams particulière quels ont été les manquements, les lacunes dans les apprentissages de ces derniers mois et mettre en place les remédiations et les accompagnements nécessaires pour garantir la qualité des apprentissages et de l'enseignement reçu.

A ces propos, Mme Cortisse s'interroge : si le PTB ne profite pas de la crise pour propager une propagande communiste, comment expliquer les budgets de communication « Facebook » investis par le COMAC, représentation étudiante sou-

tenue par le PTB, sur les revendications présentées par la présente résolution ?

M. Casier, s'il reconnaît que chacun des groupes politiques ici représentés utilise des mots en lien avec sa vision de la société, refuse que l'on lui attribue ici en séance des paroles qui ne sont pas les siennes et refuse que le débat se fasse par réseaux sociaux interposés : jamais il n'a dit aux étudiants qu'« ils n'avaient qu'à réussir ». Chacune de ses interventions depuis deux mois affirme qu'aucun étudiant ne doit payer la crise parce qu'il n'a pas eu les moyens d'y faire face. Faire croire que son groupe politique et lui-même abandonnent les étudiants à leur triste sort est une malhonnêteté intellectuelle.

M. Demeuse partage les propos de son prédécesseur et s'insurge contre l'accumulation de propos caricaturaux dont son groupe politique et ceux de la majorité font l'objet. Il se réfère par exemple à la répartition du fond social où il estime grotesque de réduire cette somme à 30 euros par étudiant dans la mesure où tous les étudiants ne solliciteront pas cette aide. Quant à la demande d'examen en urgence, elle devait être demandée au moment de la prise en considération de la résolution en séance plénière. Mais même si l'urgence avait été accordée, cette proposition vient bien trop tard au regard des décisions prises quant aux échéances du calendrier académique.

Le député constate également l'absence de réponses à ses nombreuses questions, ce qui confirme le peu de sérieux de la proposition déposée.

Il confirme son désaccord sur l'idée d'accorder à tous une note minimale de 10/20, proposition qui devrait être logiquement réitérée chaque année, afin d'élargir l'accès aux études supérieures. Mais s'il faut débloquer un maximum de moyens pour aider les étudiants à réussir leurs études, il refuse que les diplômes soient pour autant bradés. Ni cette mesure, ni celle de transformer les évaluations certificatives en évaluations formatives, se sont demandées par les fédérations étudiantes.

L'essentiel est d'arrêter de jouer avec les peurs des étudiants et de parvenir à mettre en place un accompagnement pour remédier à leurs lacunes et les aider à réussir.

Pour conclure, le député insiste sur la nécessaire bienveillance dont les institutions et le corps enseignant doivent faire preuve au moment des délibérations.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution visant à remplacer les examens par des évaluations formatives et à organiser des remédiations en conséquence cet été et le quadrimestre prochain est rejetée par 11 voix

contre 2.

A l'unanimité, il est fait confiance au Président
et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent
rapport.

La Rapporteuse,

A. BERTRAND

Le Président,

N. TZANETATOS